Image not found or type unknown

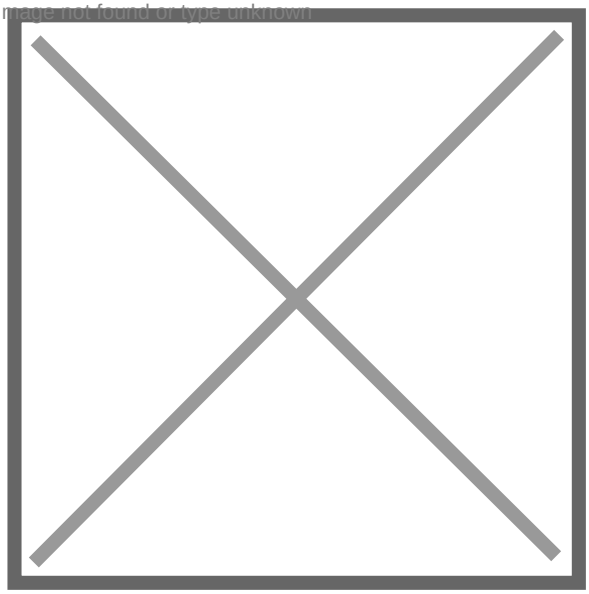

Arnaque partenaire bleu ciel edf

Par **condo**, le **06/11/2009** à **11:57**

Bonjour,

J’ai été démarché à domicile par un partenaire bleu ciel edf pour la pose d’une pompe à chaleur et la pose de double vitrage de rénovation le 14/10.
Nous avons accepté, suite à la pose de la pompe à chaleur, qui n’est pas de la marque qu’il y a sur le devis, je me suis rendu compte que je payais 4 fois plus cher que la normale.j’ai contacté la société qui m’a dit que non que c’était un tarif normal.
De plus, pour le double vitrage, la conseillère nous a dit nous présenter le meilleur produit qu’il y a sur le marché, le verre eko+, or celui-ci est dépassé.
J’ai contacté la société qui m’a soutenu que non et que j’avais qu’a contacter st gobain , leur fournisseur.je les ai contacté et ils m’ont dit qu’il ne faisait plus ce type de double vitrage.
J’ai voulu reconctater la société mais je suis tombé sur le répondeur.
De plus, la société devait m’envoyer des fiches techniques qui auraient du être jointes au devis mais je ne les toujours pas eues.
De plus, lors des devis, on a signé des pr^ts pour financer tout ça et c’est la société de prêt qui paye directement la société qui fait les travaux.
Que puis je faire ?est ce que je dois arr^ter tout pour la pose du double vitrage ?
Puis je portez plainte pour escroquerie ?est ce que j’ai un recours ?
En vous remerciant

Par **jeetendra**, le **06/11/2009** à **12:15**

[fluo]DGCCRF de l'Aveyron (12)[/fluo]
16 rue de Camonil

12000 RODEZ
FRANCE
Tel.: 05.65.67.79.00
Fax : 05.65.67.79.24

Bonjour, en effet il y a délit de tromperie, contactez la dgccrf de Rodez, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des consommateurs et vous aideront à faire respecter vos droits, courage à vous, bonne journée.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés